

22.12.2011 - 12:18 Uhr

Le Conseil national néglige la protection de la santé des travailleurs

Berne (ots) -

La majorité des conseillères et des conseillers nationaux a rejeté le 22 décembre 2011 l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif». Le Conseil national a ainsi laissé passer l'occasion de protéger toutes les travailleuses et tous les travailleurs des effets nocifs du tabagisme passif en créant une réglementation uniforme pour toute la Suisse.

"Bien que les plus récentes études scientifiques montrent qu'une réglementation sans faille sur la protection contre le tabagisme passif entraîne une réduction des infarctus et des maladies pulmonaires, le Conseil national rejette l'initiative «Protection contre le tabagisme passif». Du point de vue de la santé publique, cette décision est tout simplement incompréhensible. Personne ne devrait être forcé de travailler dans des espaces fermés enfumés, que ce soit dans des établissements fumeurs ou dans des fumoirs avec service", dit Corinne Zosso, directrice de la Ligue pulmonaire suisse et membre du comité d'initiative.

Comme l'ont montré la votation sur une initiative cantonale à Bâle-Ville fin novembre 2011 ainsi que de nombreux scrutins cantonaux, le peuple réclame une protection efficace contre le tabagisme passif. Il serait facile de réviser la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif actuellement en vigueur et de remédier à ses inacceptables lacunes. Si le Conseil des Etats néglige à son tour la protection de la santé des travailleuses et travailleurs, il reviendra au peuple et aux cantons de réclamer une protection complète contre le tabagisme passif.

L'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif» demande que tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail ou qui sont accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) soient sans fumée. Des espaces fumeurs fermés, ou fumoirs, restent possibles, pour autant qu'aucun service n'y soit assuré. Une même réglementation doit s'appliquer dans toute la Suisse.

Contact:

Cornelis Kooijman
Alliance «Protection contre le tabagisme passif»
c/o Ligue pulmonaire suisse
Tél.: +41/31/378'20'49
Internet: www.sansfume-e-oui.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100710547> abgerufen werden.